

Demande de permis unique visant l'extension de la carrière SAGREX QUENAST vers le Sud, l'agrandissement de la zone de stockage de terres de découverte et stériles ainsi que le renouvellement anticipatif du permis des installations de production sur le territoire de la commune de Rebecq.

Retranscription de la réunion d'information préalable virtuelle de Sagrex Quenast des 10 & 11 juin 2021



Intervenant 1 : Patricia Venturelli, Bourgmestre de Quenast

- Madame, Monsieur, bonjour. La division granulats de la société Cimenteries CBR sa, que vous connaissez mieux sous la dénomination Sagrex, introduira prochainement une demande de permis unique pour l'extension de la carrière de Quenast, ainsi qu'une demande de renouvellement anticipatif du permis de ses installations de production.
- Selon la législation, c'est-à-dire les articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, cette procédure est soumise à une information préalable au public.
- Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur actuellement, le gouvernement wallon a mis en place des procédures en vue de réaliser les séances d'information relatives aux demandes de permis de manière virtuelle. Il s'agit de l'arrêté du Gouvernement wallon de

Demande de permis unique visant l'extension de la carrière SAGREX QUENAST vers le Sud, l'agrandissement de la zone de stockage de terres de découverte et stériles ainsi que le renouvellement anticipatif du permis des installations de production sur le territoire de la commune de Rebecq.

Retranscription de la réunion d'information préalable virtuelle de Sagrex Quenast des 10 & 11 juin 2021

pouvoirs spéciaux n° 45 et 62. C'est donc au travers d'un petit film que le demandeur, Sagrex, va vous expliquer son projet.

- Au cours de ce film, le bureau indépendant chargé de la réalisation de l'étude des incidences du projet sur l'environnement prendra également la parole. Il vous détaillera les différentes étapes de la procédure que cette demande doit suivre, ainsi que les sujets qui seront analysés dans son étude.
- Cette vidéo sera disponible pendant deux jours, à savoir ces 10 et 11 juin, via un lien qui sera placé sur les sites internet de la commune de Rebecq, des différentes communes impactées par le projet et dont le nom apparaît maintenant à l'écran, ainsi que sur le site internet de Sagrex. Pour celles et ceux qui ne peuvent pas visionner cette présentation de manière digitale, une retranscription de la vidéo sera disponible, ces 10 et 11 juin, aux administrations des communes impactées, où elle pourra être consultée sur rendez-vous.
- Bien que cette séance d'information soit virtuelle, vous êtes évidemment en droit de faire valoir vos observations. Mais attention, vous ne disposerez que de deux semaines pour vous manifester. C'est la raison pour laquelle du 12 au 26 juin inclus, le dossier de la demande de permis de Sagrex sera disponible à la commune de Rebecq et aux différentes communes impactées par le projet, où il pourra être consulté, à nouveau sur rendez-vous.
- Donc du 12 au 26 juin inclus, vous aurez la possibilité d'émettre vos observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences. À la fin de ces deux semaines de consultation, l'ensemble de vos remarques et suggestions sera remis au bureau d'études.
- Pour qu'elles soient officiellement intégrées dans l'analyse du bureau d'études, vous devez impérativement adresser vos remarques et suggestions par écrit (courrier postal ou électronique) à la commune de Rebecq, et faire parvenir une copie au siège social de Sagrex situé à Braine-l'Alleud, en l'adressant à Monsieur Steve Denis, responsable des permis pour Sagrex. N'oubliez pas de bien mentionner vos nom et adresse sur les courriers que vous enverrez.

Contacts

Commune de Rebecq

 Administration Communale de Rebecq
A l'attention du Collège Communal
Rue Dr Colson 1
1430 Rebecq

 [067/28.78.42](tel:067287842)

 environnement@rebecq.be

 www.rebecq.be

Sagrex (siège social)

 Cimenteries CBR sa
A l'attention de M. Steve Denis
Boulevard de France 3-5
1420 Braine-l'Alleud

 02/678.32.98

 permis.quenast@sagrex.be

 www.sagrex.be

- Communes impactées: Rebecq, Braine-le-Comte, Tubize et Ittre
- Vos remarques et suggestions sont à envoyer par courrier (postal ou mail) pour le **26 juin au plus tard**
 - à l'administration communale de Rebecq
 - une copie au siège social de Sagrex Quenast (situé à Braine-l'Alleud)

- Apparaissent maintenant à l'écran les adresses auxquelles vos courriers doivent être envoyés, pour le 26 juin au plus tard, cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux.
- Je me permets d'insister sur cette date butoir du 26 juin. Car si vos courriers sont envoyés au-delà de ce délai, ils ne pourront malheureusement pas être pris en compte par le bureau d'études.
- Mon introduction à cette séance d'information un peu particulière s'achève ici. Je vous souhaite une bonne vidéo. Portez-vous bien et prenez soin de vous et de vos proches.

Intervenant 2 : Steve Denis, responsable des permis chez Sagrex

- Bonjour, je suis Steve Denis, responsable permis pour Sagrex. Je suis bien conscient que cette session d'information et surtout la façon dont elle vous est présentée revêt un caractère exceptionnel. Je vais cependant tenter d'être le plus didactique possible afin de vous exposer au mieux le projet d'extension de la carrière de Quenast et le renouvellement du permis de ses installations.
- Lors de mon exposé, je vais aborder les points suivants :



DEMANDE DE PERMIS SAGREX QUENAST

Agenda de la présentation

Sagrex Quenast

Le porphyre et ses applications

La demande de permis et son contexte

Ce qui ne change pas

La gestion durable du site de Quenast

- Je vais commencer par vous présenter notre site en vous donnant quelques chiffres et informations clés.
 - Nous produisons du porphyre, une pierre magmatique très dure. Je vous donnerai un aperçu des applications spécifiques des granulats qui sont produits à Quenast.
 - Nous entrerons alors dans le vif du sujet qui nous occupe aujourd'hui : la demande de permis pour l'extension de la carrière.
 - Bien que nous demandions l'autorisation de nous étendre et que nous introduisons un renouvellement de nos installations, je ferai le point sur tout ce qui ne change pas au niveau du fonctionnement du site.
 - Et pour terminer, je vous donnerai un aperçu des nombreuses actions que Sagrex met en œuvre et continuera de mettre en œuvre pour gérer de manière durable son site de Quenast.
- La carrière de Quenast est intégralement gérée par Sagrex depuis 2009. Sagrex est l'activité granulats de la société Cimenteries CBR SA.

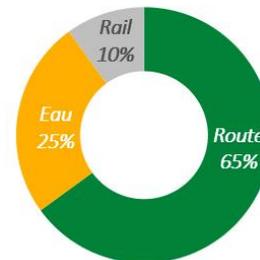
DEMANDE DE PERMIS SAGREX QUENAST

Sagrex Quenast

→ **Chiffres clés**

- Superficie du site	350 ha
- Réserves	± 100 ans (avec extension)
- Volume	1,8 Mt/an (9.000 t/jour)
- Emplois directs	60
- Emplois indirects	180

→ **Modes d'expédition**



- Le site compte près de 60 travailleurs directs et emploie environ 180 travailleurs indirects, qui sont affectés à la maintenance ou au transport, entre autres.
- Le site produit annuellement 1,8 million de tonnes de porphyre (soit 9.000 tonnes par jour) qui alimentent le secteur de la construction.
- La carrière de Quenast recourt au transport routier pour livrer ses produits mais privilégie les transports par voie d'eau et ferroviaire dès que cela s'avère possible. Ainsi, annuellement, 25% de la production du site sont acheminés chez les clients par bateaux et 10% par trains.
- Le porphyre est une roche magmatique très dure qui n'est produite que dans quatre carrières en Belgique exploitant trois gisements.

DEMANDE DE PERMIS SAGREX QUENAST

Le porphyre et ses applications

→ Le porphyre

Roche magmatique particulièrement résistante aux impacts, à l'abrasion, au broyage, au polissage, au gel et aux produits chimiques

→ Applications

- Ballast de chemin de fer (chantiers tram et RER)
- Routes et modes doux
- Bétons
- Pistes d'aéroport



- Cette roche est particulièrement résistante aux impacts, à l'abrasion, au broyage, au polissage, au gel et aux produits chimiques. C'est la raison pour laquelle elle est mise en œuvre dans des applications spécifiques locales ou nationales telles que le ballast de chemin de fer (nous fournissons d'ailleurs des chantiers tels que le RER bruxellois), les routes et autres voiries dédiées aux modes doux, les bétons et les pistes d'aéroport.
- Compte tenu des besoins d'exploitation actuels et des exigences de qualité de la pierre, la carrière de Quenast dispose d'environ 5 ans de réserves dans la zone couverte par le permis d'extraction actuel. Afin de pérenniser l'activité et les emplois qui y sont liés, nous introduirons donc prochainement une demande de permis pour l'extension de la carrière.
- Il est à noter que les terrains concernés par l'extension sont déjà affectés en zone de dépendance d'extraction au plan de secteur et que Sagrex Quenast est propriétaire de la quasi-totalité de ces terrains.
- Cette demande d'extension s'inscrit dans le prolongement sud-ouest de l'activité actuelle.

DEMANDE DE PERMIS SAGREX QUENAST

La demande d'extension



- En effet, des études géologiques ont pointé dans cette zone un gisement de qualité répondant aux besoins de production de la carrière. L'extension concerne une superficie d'environ 50 hectares affectée à l'activité d'extraction et un peu plus de 20 hectares qui seront utilisés pour le stockage de stériles (c'est-à-dire les terres qu'il faut retirer pour pouvoir atteindre le gisement présent dans le sous-sol). Cette extension permettrait à Sagrex de poursuivre son activité durant près de 100 années supplémentaires.
- En outre, le permis de nos installations de production étant valable jusqu'en 2026, nous introduirons simultanément une demande de renouvellement anticipée de ce permis d'environnement. Cela permettra de la sorte une évaluation globale de nos projets sur l'environnement.
- Le projet d'extension de la carrière, que Sagrex Quenast annonce depuis plusieurs années déjà, s'intègre dans la continuité de l'exploitation actuelle.

DEMANDE DE PERMIS SAGREX QUENAST

Ce qui ne change pas

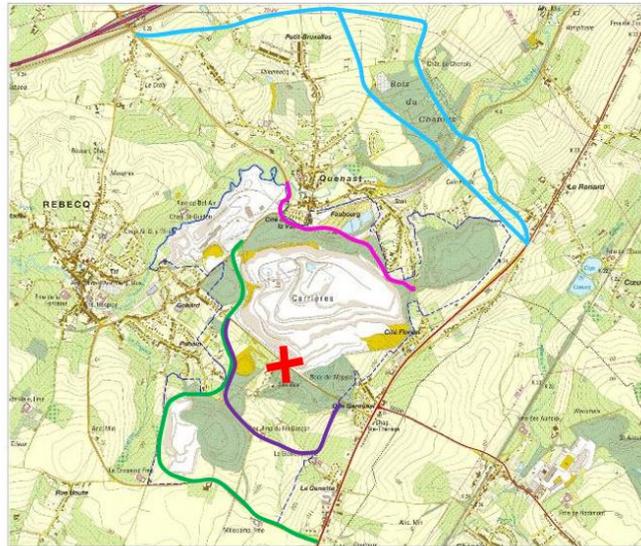
- Maintien du nombre de travailleurs
- Pas d'augmentation de la production
- Aucune installation déplacée / aucune nouvelle installation
- Pas de modification des modalités de tirs de mine
- Pas d'augmentation du charroi



- Cela implique donc qu'aucune augmentation de l'activité n'est prévue et que le nombre de travailleurs au sein de la carrière sera maintenu. De même, les installations actuelles demeureront dans le périmètre aujourd'hui autorisé : aucune installation ne sera déplacée, aucune nouvelle installation n'est prévue.
- Les terrains visés par la demande d'extension seront exclusivement occupés par la fosse d'exploitation, les pistes d'accès et les zones tampons. Les modalités actuelles en vigueur et relatives aux tirs de mines et au transport des granulats sur le site demeurent inchangées. Et les horaires pratiqués à ce jour ne seront pas modifiés.
- En outre, la gestion environnementale du site continuera de rester l'une des principales priorités de Sagrex Quenast.
- Pour limiter l'impact visuel et le bruit de l'activité dans la zone d'extension, une zone tampon boisée sera maintenue ou aménagée au fur et à mesure de la progression de la fosse.
- Comme vous le savez, cette extension implique la suppression de plusieurs routes, chemins et sentiers dont la Drève Léon Jacques.

DEMANDE DE PERMIS SAGREX QUENAST

Solutions envisagées suite à la suppression de la Drève Léon Jacques



- Le bureau agréé et indépendant qui réalisera l'étude des incidences du projet sur l'environnement analysera l'impact de la suppression des voiries sur la mobilité locale. Il évaluera notamment différentes alternatives actuellement présentées par le demandeur ou envisagera d'autres options. Et ce afin de proposer la solution la mieux adaptée.
- L'exploitation future de la carrière de Quenast telle que je vous la présente aujourd'hui est un projet. La demande de permis que nous introduirons prochainement tiendra compte des recommandations du bureau chargé de l'étude des incidences sur l'environnement. Cette étude englobera les remarques et suggestions qui auront été émises par les riverains du site suite à cette session d'information.
- Nous continuerons donc à tout mettre en œuvre pour garantir à chacun un cadre de vie agréable et entretenir une communication transparente avec nos différentes parties prenantes.
- Sagrex exploite la carrière de Quenast de manière durable.

DEMANDE DE PERMIS SAGREX QUENAST

La gestion durable du site de Quenast

→ **Panneaux photovoltaïques**



→ **Life in Quarries: protection du crapaud calamite**



- C'est dans cette optique que nous avons notamment équipé notre site de plus de 6.500 panneaux photovoltaïques qui couvrent près de 20 % des besoins en électricité des installations et du bureau social. De même, nous veillons scrupuleusement au maintien, voire au développement de la biodiversité pendant et après l'exploitation du site, que ce soit via le circuit nature ou par des projets initiés dans le cadre du Life in Quarries, un projet soutenu par l'Union européenne qui vise à favoriser le développement d'espèces animales et végétales dans les carrières en activité. Ici, je vais par exemple citer l'attention particulière portée aux crapauds calamites présents en fond de fosse grâce à la mise en place d'abris et de mares pionnières au sein de zones en défens au cœur même de la carrière.
- Avant de terminer mon exposé, je me permets de vous rappeler que cette vidéo sera disponible ces 10 et 11 juin sur les sites internet de Sagrex, de la commune de Rebecq et des communes impactées par le projets. Vous avez jusqu'au 26 juin pour émettre, par écrit, vos remarques et suggestions sur le projet.

Contacts

Commune de Rebecq

 Administration Communale de Rebecq
A l'attention du Collège Communal
Rue Dr Colson 1
1430 Rebecq

 [067/28.78.42](tel:067287842)

 environnement@rebecq.be

 www.rebecq.be

Sagrex (siège social)

 Cimenteries CBR sa
A l'attention de M. Steve Denis
Boulevard de France 3-5
1420 Braine-l'Alleud

 02/678.32.98

 permis.quenast@sagrex.be

 www.sagrex.be

- Communes impactées: Rebecq, Braine-le-Comte, Tubize et Ittre
- Vos remarques et suggestions sont à envoyer par courrier (postal ou mail) pour le **26 juin au plus tard**
→ à l'administration communale de Rebecq
→ une copie au siège social de Sagrex Quenast (situé à Braine-l'Alleud)

- Si vous avez des questions relatives à cette présentation, et à cette présentation uniquement, une permanence téléphonique sera assurée pendant ces 2 jours d'information du public. Donc ces 10 et 11 juin, vous pouvez joindre un responsable de la carrière au numéro de téléphone qui s'affiche maintenant à l'écran.

02/678.32.98

- Merci pour votre attention !

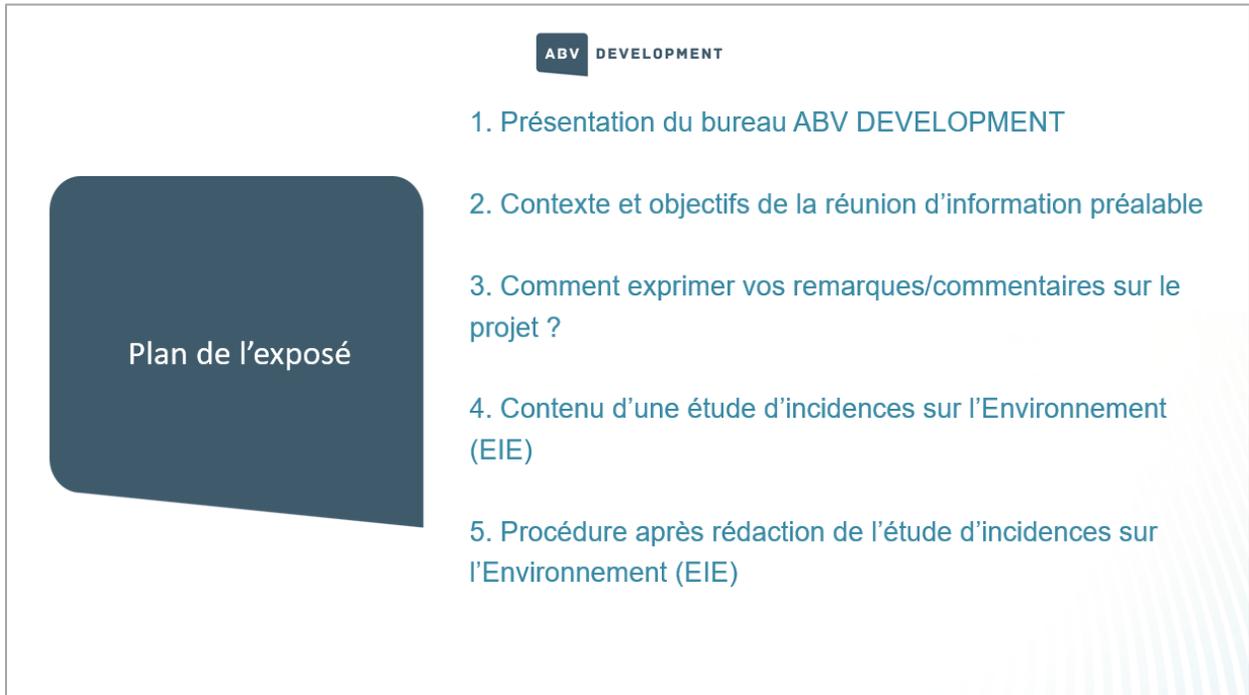
Intervenant 3 : Ethel Dupont, responsable de projets ABV Development

- Bonjour, je me présente : je m'appelle Ethel Dupont. Je suis responsable de projets au sein du bureau d'études ABV Development. Notre bureau a été mandaté pour la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement du projet qui vous a été présenté. Je prends brièvement la parole afin de vous expliquer qui nous sommes, en quoi consiste une étude d'incidences et comment elle s'insère dans le processus de demande de permis qui s'ensuit.

Demande de permis unique visant l'extension de la carrière SAGREX QUENAST vers le Sud, l'agrandissement de la zone de stockage de terres de découverte et stériles ainsi que le renouvellement anticipatif du permis des installations de production sur le territoire de la commune de Rebecq.

Retranscription de la réunion d'information préalable virtuelle de Sagrex Quenast des 10 & 11 juin 2021

- Nous commencerons cet exposé par une courte présentation d'ABV DEVELOPMENT.



ABV DEVELOPMENT

Plan de l'exposé

1. Présentation du bureau ABV DEVELOPMENT
2. Contexte et objectifs de la réunion d'information préalable
3. Comment exprimer vos remarques/commentaires sur le projet ?
4. Contenu d'une étude d'incidences sur l'Environnement (EIE)
5. Procédure après rédaction de l'étude d'incidences sur l'Environnement (EIE)

- Le contexte et les objectifs de la réunion d'information préalable seront ensuite abordés. Ensuite, nous viendrons avec la manière de communiquer vos remarques ou commentaires sur le projet. Et ensuite, nous poursuivrons par une description succincte du contenu d'une étude d'incidences sur l'Environnement (EIE). Donc pour finir, la procédure qui suivra la rédaction de l'EIE sera rapidement présentée.
- Nous commençons donc par la présentation du bureau d'études ABV DEVELOPMENT.

Présentation
d'ABV
Development

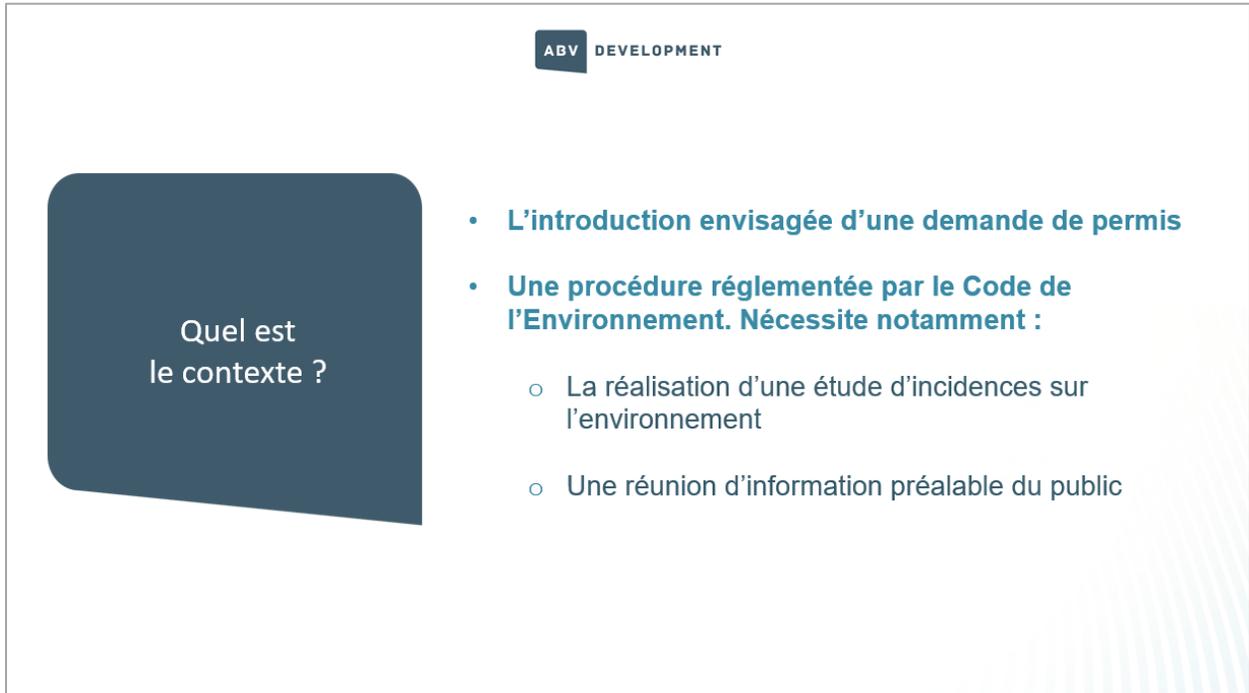
- **Bureau d'études, créé en 2008, regroupant les compétences d'experts dans le secteur de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement durable.**
- **Expertise dans de nombreux domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire qui lui permet de proposer une expertise transversale**
- **Bureau agréé par la Région wallonne et entièrement indépendant du Demandeur du permis**

- ABV DEVELOPMENT est un bureau d'études, créé en 2008, regroupant les compétences d'experts dans le secteur de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement durable.
ABV DEVELOPMENT dispose, de par les collaborateurs qui la composent, d'une expertise dans de nombreux domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire qui lui permet ainsi de proposer une expertise transversale.
Le bureau d'étude ABV est agréé par la Région wallonne et entièrement indépendant du demandeur du permis. Dans le cas présent c'est par ailleurs la première fois que notre bureau est mandaté par le demandeur.
- Passons au contexte et aux objectifs de la réunion d'information préalable.
Quel est le contexte?
Pour rappel, le permis d'environnement est un document indispensable pour pouvoir exploiter certaines activités et/ou installations en Wallonie. Si un projet nécessite, pour sa réalisation, la délivrance d'un permis d'urbanisme en plus d'un permis d'environnement, on parlera alors de permis unique. Les 2 demandes se font alors de manière simultanée, au moyen d'un seul dossier.
- Trois types de permis d'environnement ont été prévus par la réglementation :
 - un permis d'environnement de classe 1 pour les activités ayant un fort impact sur l'environnement ou sur l'homme nécessitant une étude d'incidences ;
 - un permis de classe 2 en cas d'impact moyen ;

- et une déclaration de classe 3 pour un impact faible.

Ces classes sont établies sur base de rubriques établies dans la législation.

- Le demandeur prévoit d'introduire une demande de permis unique visant l'extension de la carrière Sagrex Quenast dans sa partie sud intégrant la suppression de voiries dont la Drève Léon Jacques.



ABV DEVELOPMENT

Quel est le contexte ?

- **L'introduction envisagée d'une demande de permis**
- **Une procédure réglementée par le Code de l'Environnement. Nécessite notamment :**
 - La réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement
 - Une réunion d'information préalable du public

- Le projet intègre également le renouvellement anticipatif du permis d'exploiter des différentes activités, installations et dépôts (que l'on nomme dépendances de carrière) venant à échéance en 2026.
Conformément au Code de l'Environnement, le projet, concernant l'application de plusieurs rubriques de classe 1, nécessite la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement. Préalablement à la réalisation de cette étude, une réunion d'information préalable doit également être organisée.
- Qui est invité à participer ?

Qui est invité à participer
à la RIP?

- **Le Collège communal des communes susceptibles d'être concernées par le projet**
- **Des représentants des Administrations régionales**
- **Des représentants d'instances consultatives**
- **La population de la commune ou des communes susceptibles d'être concernées par le projet**
- **L'auteur de l'étude d'incidences agréé (et indépendant)**

- Le Collège des communes susceptibles d'être concernées par le projet ;
- Des représentants des Administrations régionales ;
- Des représentants d'instances consultatives;
- La population de la commune ou des commune(s) susceptible(s) d'être impactée(s) par le projet ;
- Le bureau d'étude en charge de l'étude d'incidences est également invité.

- Les objectifs de cette réunion sont les suivants :

Quels sont les objectifs ?

- **Permettre au futur Demandeur de présenter son projet**
- **Permettre au public de prendre connaissance du projet afin :**
 - D'émettre ses observations et suggestions concernant le projet
 - Mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
 - Présenter et permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le Demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

- Premièrement, permettre au futur demandeur de présenter son projet ;
- Permettre au public de prendre connaissance du projet afin :
 - ✓ D'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
 - ✓ De mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - ✓ De présenter et permettre au public de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.
- Nous allons maintenant vous expliquer la marche à suivre afin d'exprimer vos remarques et/ou commentaires sur le projet.

Contacts

Commune de Rebecq

 Administration Communale de Rebecq
A l'attention du Collège Communal
Rue Dr Colson 1
1430 Rebecq

 [067/28.78.42](tel:067287842)

 environnement@rebecq.be

 www.rebecq.be

Sagrex (siège social)

 Cimenteries CBR sa
A l'attention de M. Steve Denis
Boulevard de France 3-5
1420 Braine-l'Alleud

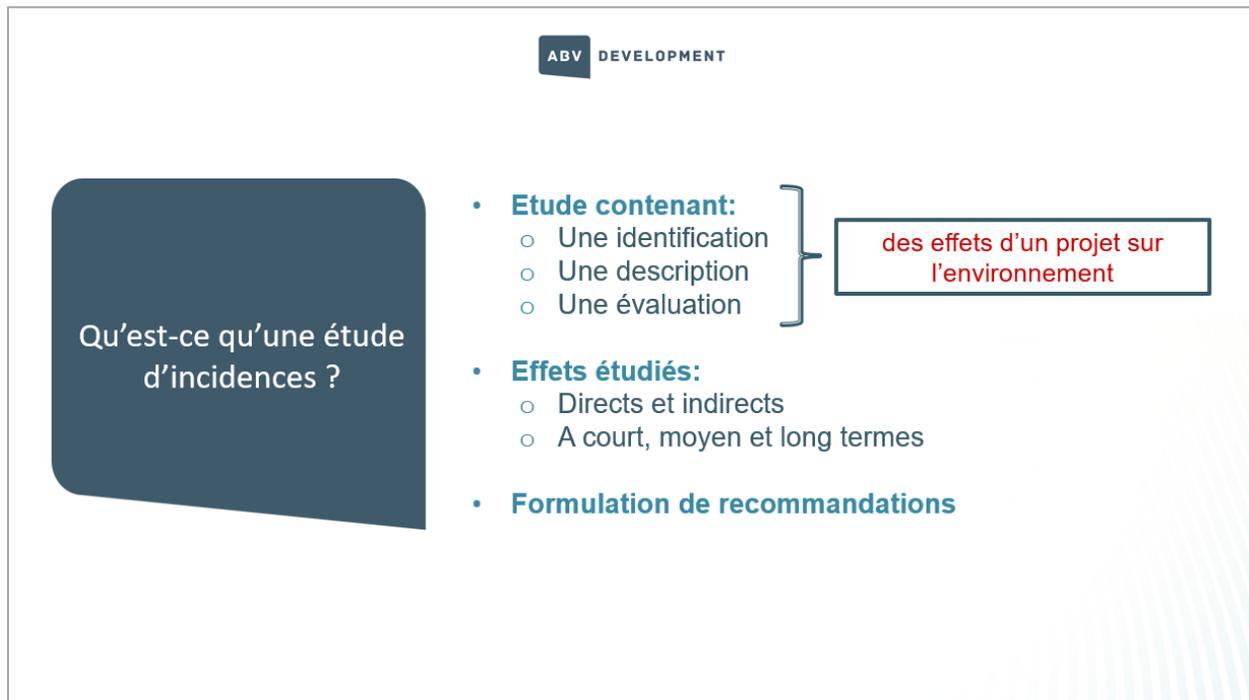
 02/678.32.98

 permis.quenast@sagrex.be

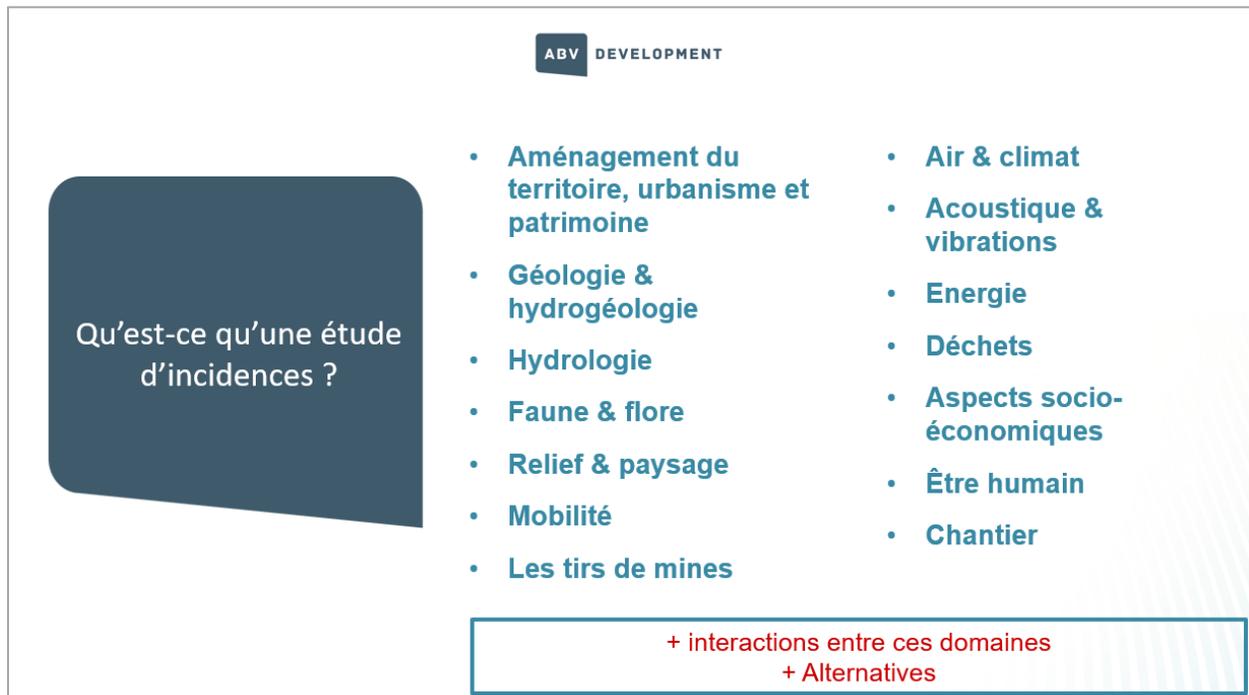
 www.sagrex.be

- Communes impactées: Rebecq, Braine-le-Comte, Tubize et Ittre
- Vos remarques et suggestions sont à envoyer par courrier (postal ou mail) pour le 26 juin au plus tard
 - à l'administration communale de Rebecq
 - une copie au siège social de Sagrex Quenast (situé à Braine-l'Alleud)

- Toute personne peut, dans un délai de quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que de présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur. Et ce afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences. Ces remarques peuvent être adressées par écrit au collège communal de la ou d'une des communes concernées, en y indiquant ses nom et adresse.
Une copie est également adressée au demandeur.
Le délai de quinze jours démarre donc dans ce cas précis le 12 juin et se termine le 26 juin inclus.
- Qu'est-ce qu'une étude d'incidences ?



- L'étude d'incidences sur l'environnement est une étude contenant une identification, une description et une évaluation des effets d'un projet sur l'environnement. On y étudie les effets directs et indirects, à court, moyen et long termes. On prend également compte des questions, propositions et remarques que vous formulez lors de cette réunion et ce pendant les 15 jours qui s'ensuivent. Cette étude aboutit sur des recommandations afin de supprimer ou de réduire les impacts du projet sur l'environnement. A la suite de cette étude, différentes recommandations sont formulées afin de supprimer ou réduire les impacts sur l'environnement.
- L'étude d'incidences aborde plus d'une douzaines de thématiques différentes.

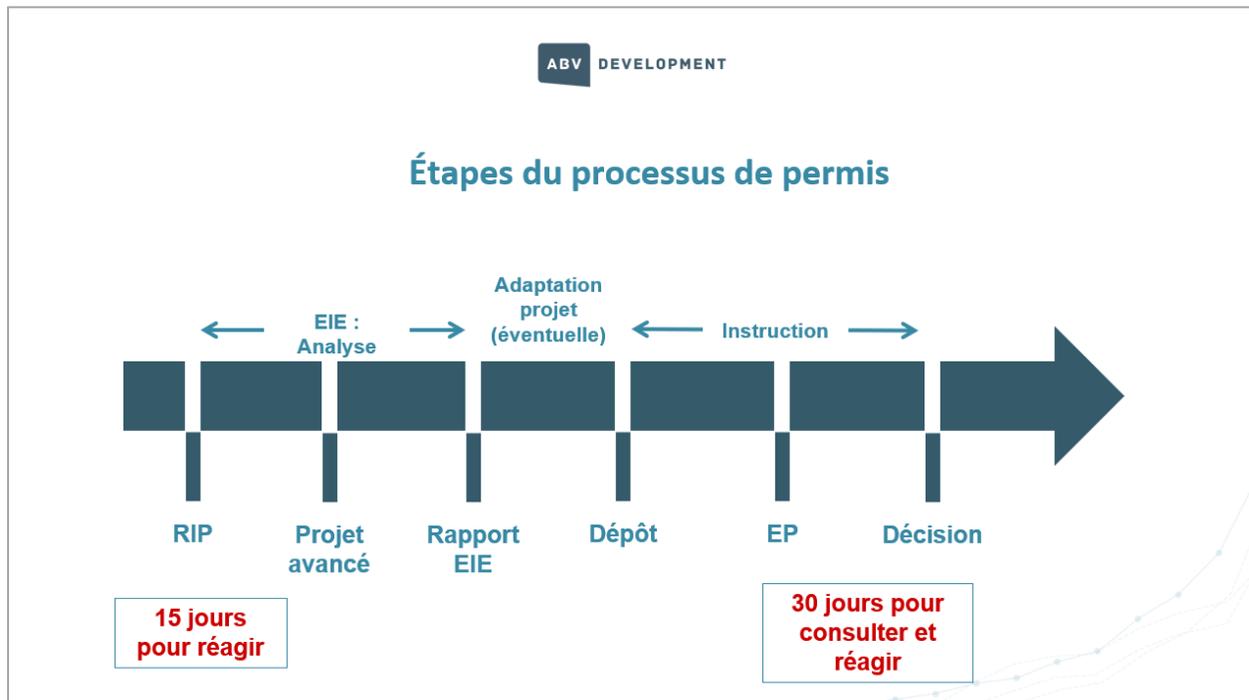


- On y évalue l'impact du projet sur l'aménagement du territoire, la mobilité avec notamment dans le cas présent, l'analyse de l'étude mobilité déjà réalisée et de la proposition du tracé de la nouvelle voirie, l'hydrologie, la faune et la flore, ainsi que d'autres thématiques.
- Dans le cas présent des actes techniques sont notamment prévus : la réalisation d'une étude acoustique, des simulations d'intégration paysagère, une modélisation des émissions dans l'air. Les éventuelles interactions entre ces différentes thématiques ne sont pas non plus oubliées.
- Quelle sera la suite de la procédure après la rédaction de l'étude d'incidences ?

Après l'étude d'incidences

- **Modifications éventuelles du projet sur base des recommandations de l'EIE**
- **Introduction des demandes de permis nécessaires**
- **Enquête publique:**
 - 2ème occasion d'exprimer remarques et observations
 - Durée de 30 jours

- Suite aux recommandations de l'étude d'incidences, le projet est susceptible d'être modifié. Le demandeur introduira ensuite les demandes de permis nécessaires au développement du projet. Dans le cadre de l'instruction du dossier, une enquête publique sera organisée. Cette dernière, d'une durée de 30 jours, vous permettra de consulter le projet adapté ainsi que l'étude d'incidences et d'exprimer à nouveau vos remarques et observations sur le projet.
- L'autorité compétente décidera ensuite, de soit :
 - ✓ Refuser
 - ✓ Octroyer
 - ✓ Ou octroyer le permis sous conditions
- Voici la ligne du temps qui retrace les grandes étapes à venir dans le processus d'élaboration du dossier jusqu'à l'obtention du permis.



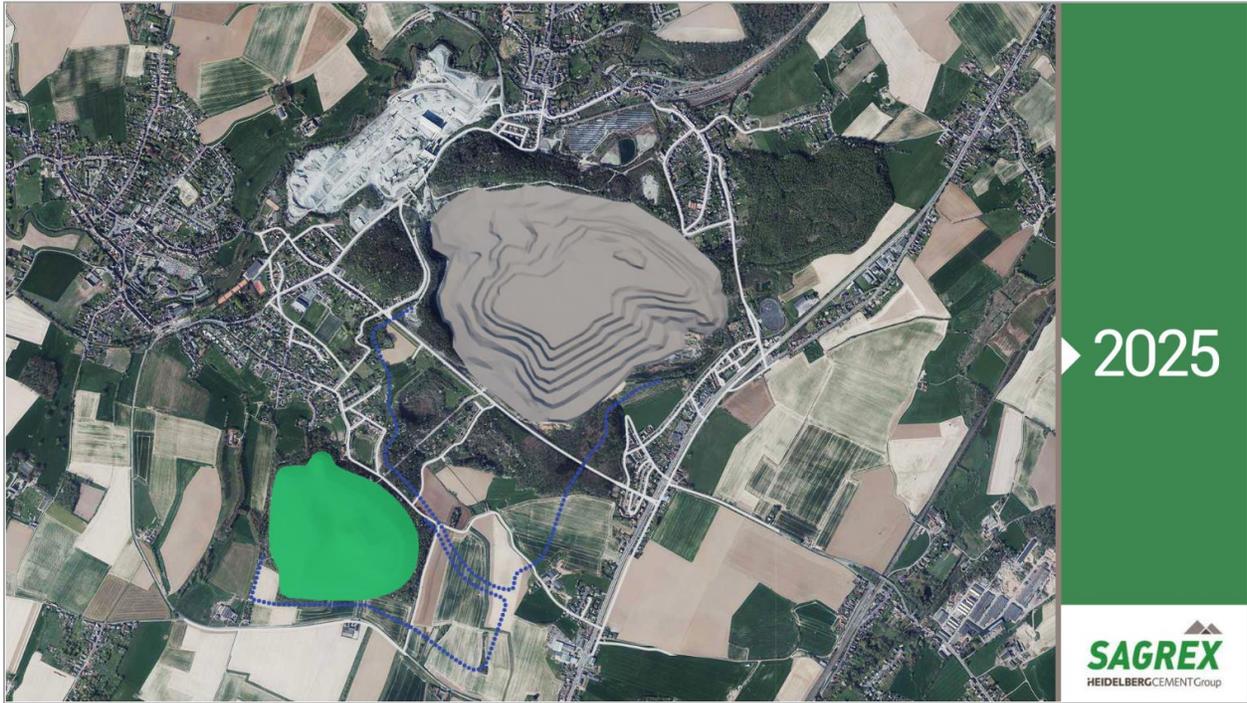
- Je vous remercie pour votre attention.

Visuels de l'animation



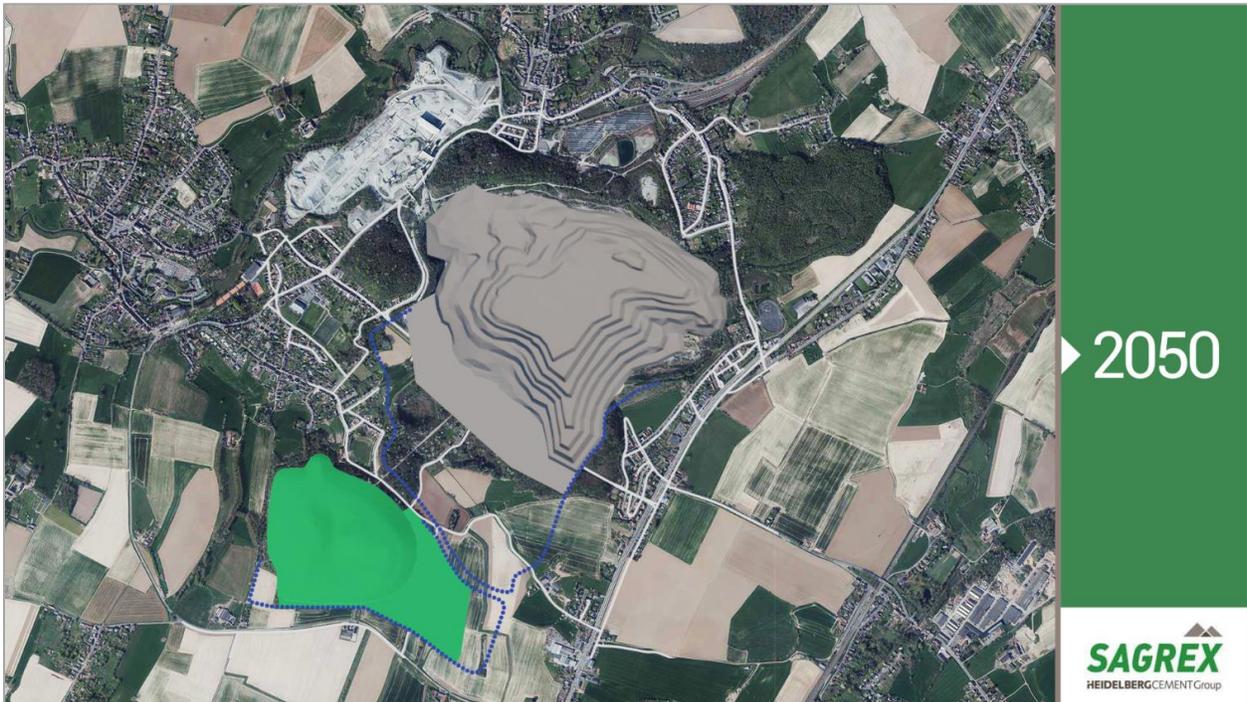
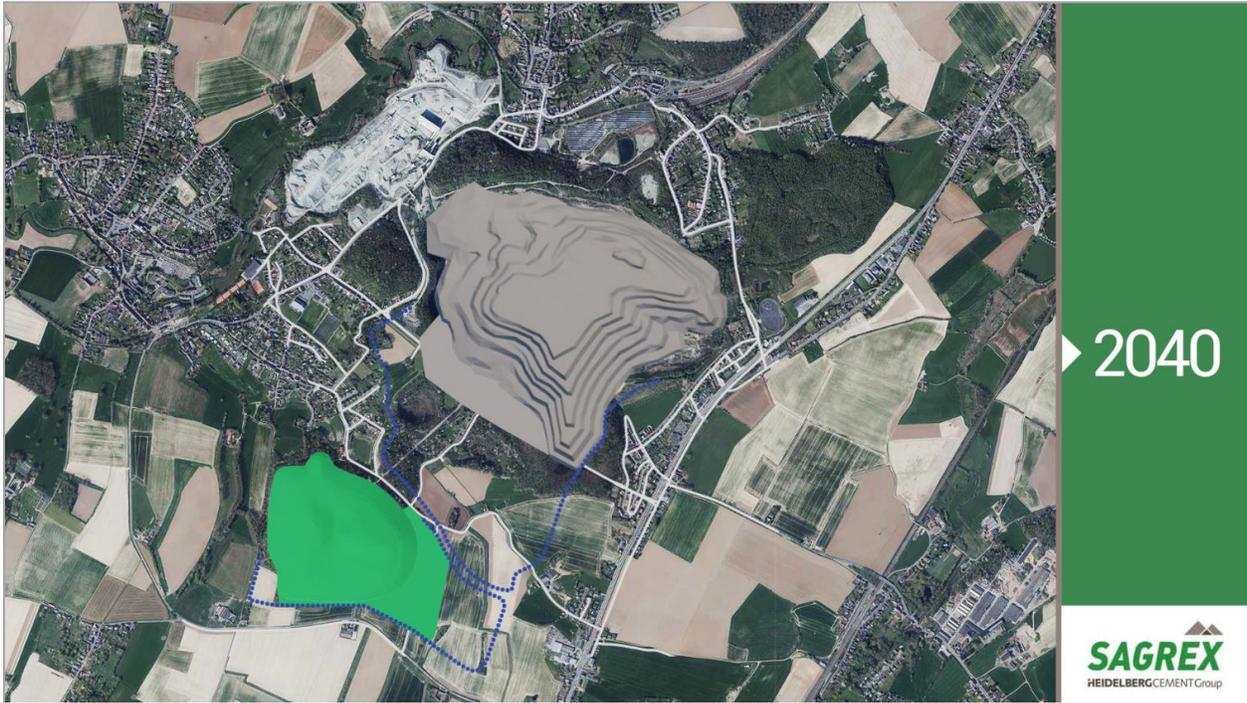
Demande de permis unique visant l'extension de la carrière SAGREX QUENAST vers le Sud, l'agrandissement de la zone de stockage de terres de découverte et stériles ainsi que le renouvellement anticipatif du permis des installations de production sur le territoire de la commune de Rebecq.

Retranscription de la réunion d'information préalable virtuelle de Sagrex Quenast des 10 & 11 juin 2021



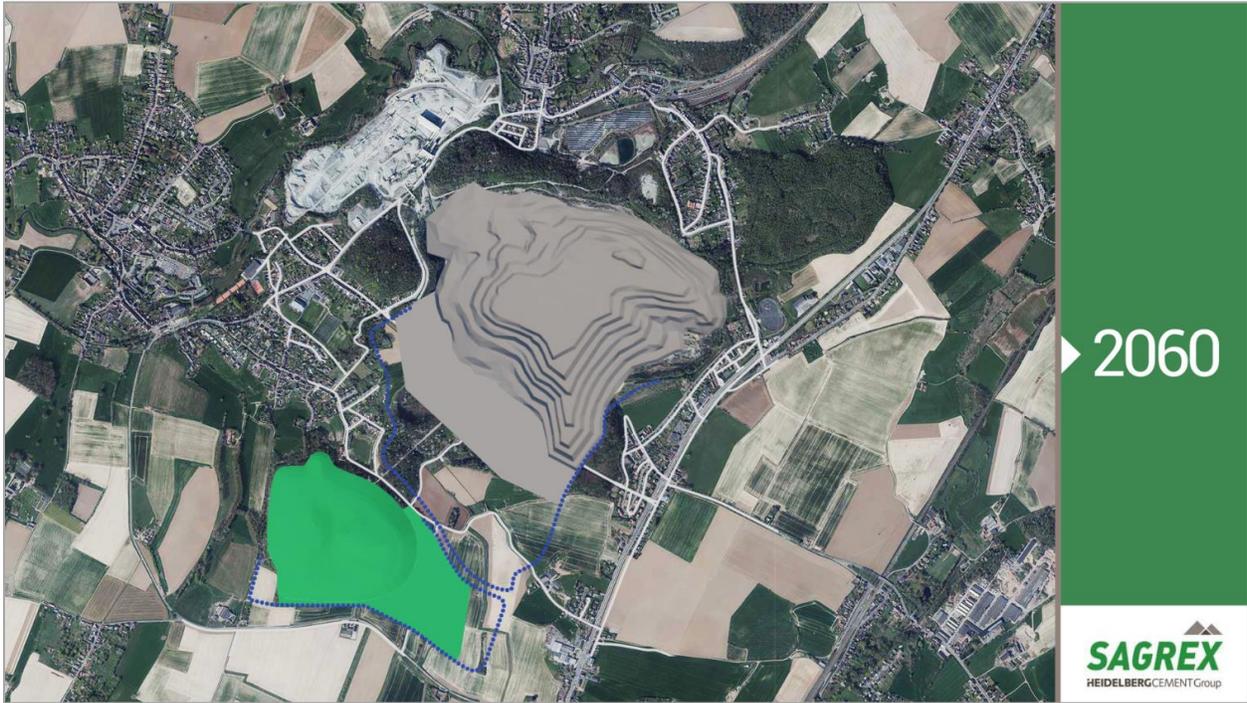
Demande de permis unique visant l'extension de la carrière SAGREX QUENAST vers le Sud, l'agrandissement de la zone de stockage de terres de découverte et stériles ainsi que le renouvellement anticipatif du permis des installations de production sur le territoire de la commune de Rebecq.

Retranscription de la réunion d'information préalable virtuelle de Sagrex Quenast des 10 & 11 juin 2021



Demande de permis unique visant l'extension de la carrière SAGREX QUENAST vers le Sud, l'agrandissement de la zone de stockage de terres de découverte et stériles ainsi que le renouvellement anticipatif du permis des installations de production sur le territoire de la commune de Rebecq.

Retranscription de la réunion d'information préalable virtuelle de Sagrex Quenast des 10 & 11 juin 2021



Demande de permis unique visant l'extension de la carrière SAGREX QUENAST vers le Sud, l'agrandissement de la zone de stockage de terres de découverte et stériles ainsi que le renouvellement anticipatif du permis des installations de production sur le territoire de la commune de Rebecq.

Retranscription de la réunion d'information préalable virtuelle de Sagrex Quenast des 10 & 11 juin 2021

Extension de la carrière de Sagrex Quenast

Réunion d'information préalable du public - 10 & 11 juin 2021



Demande de permis unique visant l'extension de la carrière SAGREX QUENAST vers le Sud, l'agrandissement de la zone de stockage de terres de découverte et stériles ainsi que le renouvellement anticipatif du permis des installations de production sur le territoire de la commune de Rebecq.

Retranscription de la réunion d'information préalable virtuelle de Sagrex Quenast des 10 & 11 juin 2021